



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement  
Organisation Mondiale du Mouvement Scout  
Всемирная Организация Скаутского Движения  
Organización Mundial del Movimiento Scout  
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

iWorld Scout **Bureau** Mondial du Scoutisme

European Regional Office  
Bureau Régional Européen

Case postale 327  
CH 1211 Genève 4  
SUISSE

Rue Henri-Christiné 5  
1205 Genève  
SUISSE

**Tél:** (+41 22) 705 11 00  
**Fax:** (+41 22) 705 11 09

Avenue Porte de Hal 38  
1060 Bruxelles  
BELGIQUE

**Tél:** (+32 2) 534 33 15  
**Fax:** (+32 2) 534 16 54

[europa@scout.org](mailto:europa@scout.org)

**Aux:**

Commissaires internationaux et contacts  
principaux des OSN et ASN en Europe

22 février 2012

Circulaire 3/2012

### **Programme Jeunesse en Action – des changements importants**

Chers amis, chères amies,

Comme vous le savez, le Programme Jeunesse en Action de la Commission européenne a été, depuis sa création, un moyen précieux pour soutenir les activités Scoutes dans toute l'Europe et au-delà. La Région Européenne elle-même reçoit chaque année une subvention administrative dans le cadre de ce programme pour appuyer le Bureau à Bruxelles. En outre, plusieurs événements européens ont reçu des subventions du Programme Jeunesse en Action ces dernières années permettant aux participants des OSN ou ASN de voir 70% de leurs frais de voyage couverts et les frais d'inscription significativement réduits. Compte tenu de tous ces éléments, la Région Européenne souhaite continuer à promouvoir l'utilisation du Programme Jeunesse en Action par les OSN et ASN, comme indiqué dans le récent aperçu des possibilités de financement et publié dans le Circulaire 1/2012.

En 2012, le Programme a connu des **changements importants** et le principal objectif de cette Circulaire est de faire en sorte que les OSN et ASN soient conscientes de ces nouveautés et puissent par conséquent respecter les nouvelles règles et délais quand elles soumettent des demandes de subvention.

Je tiens à souligner la possibilité que ces changements apportent : le « **New Eastern Partnership Youth Window** », qui permettra davantage de partenariats, d'échanges et de développement avec la Région Eurasie de l'OMMS.

J'espère que cela va aider les OSN et ASN à mieux accéder au Programme et augmenter le nombre de projets Scouts subventionnés par cette source de financement.

Pour toute question concernant le Programme Jeunesse en Action et/ou des demandes de soutien, n'hésitez pas à contacter le personnel de notre Bureau à Bruxelles.

Avec mes salutations cordiales,

David McKee,  
Directeur Régional

*Ci-dessous vous trouverez une liste des changements importants dans le Programme en 2012. Ce document est uniquement destiné à informer les bénéficiaires sur les principales caractéristiques des changements, mais ne devrait pas être utilisé comme une référence définitive lors de la soumission d'une demande de financement. Pour plus d'informations veuillez toujours vous référer au Guide complet 2012 du Programme Jeunesse en Action disponible ici :*

[http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme\\_guide\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme_guide_fr.php)

### **Délais d'inscription**

Pour les projets soumis à une Agence nationale, il y a trois échéances par an :

<b>Projets débutant entre</b>	<b>Délai d'inscription</b>
1 mai et 31 octobre	1 février
1 août et 31 janvier	1 mai
1 janvier et 30 juin	1 octobre

Pour les projets soumis à l'Agence exécutive, il y a également trois échéances par an :

<b>Projets débutant entre</b>	<b>Délai d'inscription</b>
1 août et 31 décembre	1 février
1 décembre et 30 avril	1 juin
1 mars et 31 juillet	1 septembre

### **2012 : Règles de financement simplifiées**

En 2012, la Commission européenne a simplifié les règles de financement pour l'Action 1.1, pour l'Action 2, pour l'Action 3.1, et pour l'Action 4.3 du Programme Jeunesse en Action. Les nouvelles règles de financement sont énoncées en détail dans le Guide complet 2012 (voir le lien indiqué ci-dessus), mais peuvent être résumées comme suit :

Un **barème de coûts unitaires** est utilisé pour calculer les **coûts de projet** comme suit : EUR N x nombre de participants x nombre de nuits de l'activité. Le barème de coûts unitaires change d'un pays à l'autre. Consultez le Guide du Programme pour les barèmes des différents pays pour chaque Action indiquée ci-dessus.

### **2012 : Nouveaux accords de partenariat**

Compte tenu de l'introduction de règles de financement simplifiées à partir de 2012, les candidats devront se mettre d'accord avec des partenaires sur la manière dont ils envisagent de gérer la subvention entre eux. C'est dans cet esprit, que la Commission européenne a recommandé que les partenaires signent un contrat de partenariat interne qui explique en détails comment la subvention sera partagée entre les partenaires.

### **2012 : Formulaire de demande électronique**

A partir de l'échéance du 1er février 2012, les formulaires de demande électronique (ou e-formulaires) seront obligatoires pour toutes les Actions du Programme Jeunesse en Action (sauf pour l'Action 2, pour laquelle des e-formulaires spécifiques seront disponibles plus tard dans l'année). Les candidats des pays du Programme peuvent consulter les Agences nationales concernant ces nouveaux e-formulaires.

### **2012 : De nouvelles priorités annuelles**

Pour 2012, les priorités annuelles sont les suivantes :

- Les projets visant à promouvoir l'engagement des jeunes vers une croissance plus inclusive, en particulier des projets traitant la question du chômage des jeunes et des projets abordant la question de la pauvreté et la marginalisation ;
- Les projets stimulant l'esprit d'initiative des jeunes, la créativité, l'esprit d'entreprise et l'employabilité ;

- Les projets visant à promouvoir des comportements sains, en particulier par la promotion de la pratique d'activités de plein air et du sport de masse ;
- Les projets visant à sensibiliser et mobiliser les jeunes dans la lutte contre les défis environnementaux mondiaux et contre le changement climatique, favorisant ainsi le développement de compétences 'vertes' ;

**2012 : New « Eastern Partnership Youth Window » (voir sous l'Action 3.1 et 2)**

Des fonds supplémentaires seront disponibles au cours de la période 2012-2013 afin d'augmenter le nombre de projets Jeunesse en Action et le nombre de participants des six 'Pays partenaires voisins du partenariat oriental' (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine), sous l'appellation « Eastern Partnership Youth Window »

Ce programme concernera les Actions suivantes :

- Le Service volontaire européen (Action 2) ;
- La Coopération avec les Pays voisins de l'Union européenne (sous-Action 3.1).



*Merci de noter que les renseignements fournis dans ce document ont été assemblés sur la base d'un résumé publié en ligne par le Centre des ressources SALTO <http://www.salto-youth.net/>*